

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 2012

PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;
ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, TOUSSAINT-MALLET Yvonne, DOLIMONT Adrien, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence, Echevins;
ROCHEZ Henri, CAWET Gilbert, DRUITTE Isabelle, DUMONT Achille, ESCOYEZ Yves, MAJEWSKI Nicolas, RIGNANESE Gian-Marco, SIMONART Geoffroy, DE LONGUEVILLE Catherine, COULON Grégory, LEGAY Thomas, MARIN Bénédicte, OGIERS-BOI Luigina, PHILIPPRON Thierry, BAUDUIN Jean-Claude, LECLERCQ Olivier, MARLAIR-PETERS Anne-Marie, Conseillers;
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

Objet : Séance publique

1. Objet : MB/ Communication de l'arrêté de validation des élections communales du 14 octobre 2012.

Le Président invite le Secrétaire communal à donner connaissance à l'assemblée de l'arrêté du 15 novembre 2012 du Collège provincial de la province de Hainaut validant les élections communales du 14 octobre 2012. Aucun recours n'a été introduit. Cet arrêté du collège provincial constitue donc la notification prévue à l'article 4146-13 du CDLD. L'installation peut avoir lieu.

Nombre de siège par liste :

- la liste 3 (cdH) obtient 3 sièges,
- la liste 4 (MR) obtient 15 sièges,
- la liste 9 (Cap Communal) obtient 5 sièges.

Sont élus en qualité de conseiller communaux effectifs :

Liste 3 – cdH – Effectifs :

Monsieur Pierre MINET

Monsieur Jean-Claude BAUDUIN

Madame Anne-Marie MARLAIR-PETERS

Liste 4 – MR – Effectifs :

Monsieur Yves BINON

Madame Marie-Astrid ATTOUT-BERNY

Monsieur Adrien DOLIMONT

Madame Laurence ROULIN-DURIEUX

Madame Yvonne TOUSSAINT-MALLET

Monsieur Henri ROCHEZ

Monsieur Gilbert CAWET

Monsieur Grégory COULON

Monsieur Achille DUMONT

Madame Catherine DE LONGUEVILLE

Monsieur Thierry PHILIPPRON

Mademoiselle Bénédicte MARIN

Madame Luigina OGIERS BOI

Monsieur Olivier LECLERCQ

Monsieur Nicolas MAJEWSKI

Liste 9 – Cap Communal – Effectifs :

Monsieur Yves ESCOYEZ
Madame Isabelle DRUITTE
Monsieur Geoffroy SIMONART
Monsieur Joël BAYOT
Monsieur Gian-Marco RIGNANESE

Sont déclarés conseillers communaux suppléants :

Liste 3 – cdH – Suppléants :

Mademoiselle Lydie BEUGNIER
Monsieur Pierre GUADAGNIN
Monsieur Olivier DANDOIS
Monsieur Jean LADRIERE
Monsieur Olivier PARAGONE
Madame Marie VAN DEN BRANDE
Madame Cécile GONZE-HITTELET
Monsieur Vincent HIGUET
Monsieur Denis LECOCCQ
Monsieur Philippe FRERE
Madame Monique CORDIER
Madame Carole LAMBERT
Madame Véronique HUMBLED
Madame Colette WAUQUAIRE
Monsieur Jacky DELANNOY
Madame Juliana BOMBLET
Monsieur Philippe BOGAERT
Madame Jenny FINET-RENIER
Madame Rita BONAVENTURA
Monsieur Michel DELCULEE

Liste 4 – MR – Suppléants :

Monsieur Didier TRINE
Monsieur Pascal DUBOIS
Mademoiselle Lucie OLEWSKI
Madame Françoise GODSOUL-LEJEUNE
Monsieur Jean-Luc HEEMERS
Madame Sabine MATHET
Madame Fernande PIRQUET-DE CORDE
Madame Martine VANDEBOSCHE

Liste 9 – Cap Communal – Suppléants :

Monsieur Thomas LEGAY
Monsieur Jean-Paul BAUDSON
Monsieur Benoist COLIN
Madame Béatrice ROULIN-DORVILLEZ
Madame Sabrina MOUSTIER
Madame Frédérique CHAUVIER-VINCENT
Madame Françoise CORDIER
Monsieur Gérard LORGE
Madame Anna KOBYLINSKI
Monsieur Jean-Marie BAURET

Madame Pascale DELVAUX
Monsieur Patrick MEEUWIS
Madame Nathalie WAGENER-JAUQUET
Madame Sabine LESSINNE
Monsieur Pol JUMET
Madame Marianne LEFEBVRE
Monsieur Jean-Yves ROQUET-GRAVY
Madame Céline DEFALQUE

2. Objet : MB/ Prise d'acte d'un désistement.

Le Conseil communal,

- Prend acte du désistement de Monsieur Joël Bayot.

3. Objet : MB/ Vérification et validation des pouvoirs des conseillers communaux élus le 14 octobre 2012.

Le Conseil communal,

- Déclare:

Que les pouvoirs de tous les conseillers communaux effectifs sont validés.

La présente délibération sera envoyée au collège provincial et au Gouvernement wallon.

4. Objet : MB/ Prestation de serment et installation des conseillers communaux élus.

5. Objet : MB/ Adoption du projet de pacte de majorité.

Le Conseil communal,

- Par 18 voix pour et 5 voix contre, conformément au document signé, adopte le pacte de majorité suivant:

Bourgmestre: BINON Yves

Echevins: 1. DOLIMONT Adrien
 2. ATTOUT-BERNY Marie-Astrid
 3. ROULIN-DURIEUX Laurence
 4. TOUSSAINT-MALLET Yvonne
 5. MINET Pierre

Président du CPAS pressenti: CAWET Gilbert

La présente délibération sera envoyée au collège provincial et au Gouvernement wallon.

6. Objet : MB/ Prestation de serment du Bourgmestre.

Le Conseil communal,

- Déclare:

Les pouvoirs du bourgmestre Yves BINON sont validés.

Monsieur Philippe MARLAIR, premier échevin sortant, invite alors le bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit: « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Le bourgmestre est dès lors déclaré installé dans sa fonction.

La présente délibération sera envoyée au collège provincial et au Gouvernement wallon.

7. Objet : MB/ Prestation de serment des membres du Collège communal.

Le Conseil communal,

- Déclare:

Les pouvoirs des échevins sont validés.

Le bourgmestre invite alors les échevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit: « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Prêtent successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article 1123-8, § 3 *in fine* du CDLD:

DOLIMONT Adrien,

ATTOUT-BERNY Marie-Astrid,

ROULIN-DURIEUX Laurence,

TOUSSAINT-MALLET Yvonne,

MINET Pierre.

Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.

La présente délibération sera envoyée au collège provincial et au Gouvernement wallon.

8. Objet : MB/ Tableau de préséance des conseillers communaux.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article unique : d'arrêter le tableau de préséance des Conseillers communaux d'après l'ordre d'ancienneté de service des conseillers, à dater du jour de leur première entrée en fonction, et, en cas de parité, d'après le nombre de votes obtenus lors de la plus récente élection.

Ordre de préséance	Noms et prénoms des conseillers	Date d'entrée en fonction	Suffrages obtenus après dévolution des votes de listes	Rang dans la liste
1	BINON Yves	14-nov-90	2983	1
2	ATTOUT-BERNY Marie-Astrid	14-juil-95	1013	2
3	TOUSSAINT-MALLET Yvonne	14-juil-95	607	23
4	ROCHEZ Henri	14-juil-95	603	3
5	ROULIN-DURIEUX Laurence	08-janv-01	639	7
6	DRUITTE Isabelle	08-janv-01	479	2
7	MINET Pierre	08-janv-01	466	1
8	DUMONT Achille	20-juin-01	298	8
9	MAJEWSKI Nicolas	12-oct-05	245	12
10	DOLIMONT Adrien	04-déc-06	1426	6
11	CAWET Gilbert	04-déc-06	571	4

12	COULON Grégory	04-déc-06	504	9
13	PHILIPPRON Thierry	04-déc-06	296	5
14	LECLERCQ Olivier	04-déc-06	245	10
15	RIGNANESE Gian-Marco	21-oct-10	298	4
16	ESCOYEZ Yves	03-déc-12	410	1
17	SIMONART Geoffroy	03-déc-12	305	3
18	DE LONGUEVILLE Catherine	03-déc-12	297	19
19	LEGAY Thomas	03-déc-12	297	5
20	MARIN Bénédicte	03-déc-12	295	17
21	OGIERS BOI Luigina	03-déc-12	257	21
22	BAUDUIN Jean-Claude	03-déc-12	254	23
23	MARLAIR-PETERS Anne-Marie	03-déc-12	245	22

9. Objet : MB/ Désignation des conseillers de l'action sociale.

Le Conseil communal,

PROCÈDE à l'élection de plein droit des conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation;

En conséquence, sont élus de plein droit les conseillers de l'action sociale suivant:

Groupe MR : CAWET Gilbert – TRINE Didier – DUBOIS Pascal – OLEWSKI Lucie – GODSOUL-LEJEUNE

Françoise – HEEMERS Jean-Luc

Groupe cdH : GUADAGNIN Pierre

Groupe Cap communal : ROULIN-DORVILLEZ Béatrice – BAYOT Joël

Le président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Le dossier de l'élection des membres du conseil de l'action sociale sera transmis sans délai au collège provincial en application de l'article 15 de la loi organique

10. Objet : MB/ Déclaration d'appartenance.

Le Conseil communal,

- Par vote nominatif et à voix haute, arrête la déclaration d'appartenance suivante :

<u>Noms et prénoms des conseillers</u>	<u>Groupe politique</u>
BINON Yves	MR
ATTOUT-BERNY Marie-Astrid	MR
TOUSSAINT-MALLET Yvonne	MR
ROCHEZ Henri	MR
ROULIN-DURIEUX Laurence	MR

DRUITTE Isabelle	PS
MINET Pierre	cdH
DUMONT Achille	MR
MAJEWSKI Nicolas	MR
DOLIMONT Adrien	MR
CAWET Gilbert	MR
COULON Grégory	MR
PHILIPPRON Thierry	MR
LECLERCQ Olivier	MR
RIGNANESE Gian-Marco	Ecolo
ESCOYEZ Yves	cdH
SIMONART Geoffroy	Sans apparentement
DE LONGUEVILLE Catherine	MR
LEGAY Thomas	PS
MARIN Bénédicte	MR
OGIERS BOI Luigina	MR
BAUDUIN Jean-Claude	cdH
MARLAIR-PETERS Anne-Marie	cdH

11. Objet : MB/ Octroi d'une délégation au Collège communal en matière de funérailles et sépultures.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : de déléguer au Collège communal l'accord des concessions de sépulture ou de columbarium dans les cimetières communaux ;

Art. 2 : la présente délibération est d'application du 4 décembre 2012 au 3 décembre 2018.

12. Objet : MB/ Octroi d'une délégation au Collège communal en matière de marchés publics.

Le Conseil communal,

- Par 5 non et 18 oui, décide :

Article 1^{er} : de déléguer au Collège communal le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services relatifs à la gestion journalière de la commune, dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire et ce jusqu'à concurrence de 150.000 € HTVA ;

Art. 2 : La présente délibération est d'application du 4 décembre 2012 au 3 décembre 2018.

13. Objet : MB/ Octroi d'une délégation au Collège communal en matière de personnel communal.

Le Conseil communal,

- Par 5 non et 18 oui, décide :

Article 1er : de déléguer au Collège communal le droit de désigner, à titre intérimaire, statutaire temporaire ou contractuel (y compris les APE), du personnel communal relevant des niveaux III et IV, de recevoir les démissions de ces mêmes agents, ou de les licencier, moyennant respect des modalités légales de préavis et/ou d'indemnisation ;

Art. 2 : la présente délibération est d'application du 4 décembre 2012 au 3 décembre 2018.

Par le Conseil :

**Le Secrétaire communal,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON
